Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-65_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

L'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. HÉMONIC Vincent

65_2026 – Vente de la parcelle cadastrée section AA n°0008 - 9 Rue Neuve

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante avoir été destinataire d'un courrier en date du 16 avril 2026 de l'Office notarial de Guémené-sur-Scorff pour une vente de propriété cadastrée Section AA n°0007 au 9 Rue neuve, appartient à Madame Janine MAHÉ.

L'Office notarial a constaté sur le plan du cadastre, que le garage de la propriété a été construit partiellement sur la parcelle attenante cadastrée Section AA n°0008 qui est propriété de la commune de Lignol.

Il précise qu'un muret a été construit dans la continuité du muret voisin de sorte que physiquement la parcelle cadastrée Section AA n°0008 est intégrée à la propriété appartenant à Madame MAHÉ.

Un acquéreur s'est manifesté pour l'acquisition du bien immobilier mais souhaite aussi se porter acquéreur de la parcelle Section AA n°0008.

Monsieur le Maire indique qu'après échanges avec l'Office notarial, cette parcelle d'une superficie de 47 m², était auparavant considérée comme un chemin rural. L'Office notarial a indiqué que le prix de 0,50 € le mètre carré pour la vente d'un chemin rural est un tarif préconisé et légal qui correspond au prix pratiqué pour des terres agricoles ou non constructible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre la parcelle cadastrée Section AA n°0008 sise Rue Neuve d'une superficie de 47 m² au futur acquéreur au prix de 0,50€ le mètre carré soit un prix total de 23,50 € TTC net vendeur
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-65_2026-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL
MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC